

*DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence*

*Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION*

Année 2023

Séance du 19 octobre 2023

N° 38

Objet : Sensibiliser à l'extinction nocturne et Mieux gérer nos consommations

« Mettre en Lumière l'Univers de la Nuit, Éclairer juste »

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le douze du mois d'octobre 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne les Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : VILLARD René

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 14), COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul (à partir du rapport n° 09), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 28), HONNORAT Michèle, ISOARD Christian, JOUVES Marc, KUHN Francis (jusqu'au rapport n° 27), MOULARD Damien, OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 02), RISSO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick

Etaient suppléés :

COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONZI Maryse a donné pouvoir à FIGUIERE Marie José
KUHN Francis a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 28)
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à BAILLE Denis

Etaient excusés :

ALLAUD Jean Pierre
AUZET Guy
BALIQUE François
BASSET Françoise
BOURJAC Bruno
DOMINICI Pascale
FLORES Sylvain
LAQUET Laura

MAGAUD Marie José
PIERRISNARD Jacqueline
REBOUL Childéric
REINAUDO Gilbert
RICHAUD Véronique
SAVORNIN Béatrice
UGHETTO Wendy
URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalelite.com

99_DE-004-200067437-20231019-38_19102023

Madame TOUSSAINT Carole, rapporteur, expose ce qui suit :

Il vous sera rappelé l'engagement du conseil d'agglomération lors de la séance du 15 octobre 2020, par le vote à l'unanimité d'une déclaration d'urgence climatique.

L'agglomération doit agir dans toutes ses activités et dans toutes ses politiques publiques en tenant compte de l'impact sur le climat ainsi que de la durabilité environnementale, sociale et économique des actions.

Ainsi nous devons :

- participer à la réduction des gaz à effet de serre et développer la sobriété énergétique et les énergies renouvelables ;
- encourager les communes qui composent notre agglomération à adopter ce même engagement en faveur du climat.

Le Plan Climat Air Energie Territorial PCAET adopté le 28 février 2020 dispose d'une fiche action « Améliorer le patrimoine public bâti (bâtiments et éclairage public) » afin de maîtriser les consommations d'électricité en lien avec l'objectif de réduire la pollution lumineuse.

L'UNESCO Géoparc souhaite soutenir et impulser le développement de bonnes pratiques sur le territoire en sensibilisant à la réduction de l'éclairage public et en promouvant le label "villes et villages étoilés".

Réserve Internationale de Ciel Etoilé RICE. Dans le cadre de la compétence « gestion des équipements du géo-tourisme en lien avec la promotion touristique » sur les territoires de Provence Alpes Agglomération et de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, l'Unesco Géoparc souhaite également développer des actions de sensibilisation des élus et du public, mettre en œuvre des actions de réduction de l'éclairage public et être candidat au label RICE afin d'améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire

Le Contrat d'Objectif Territorial COT de PAA doit suivre et évaluer les consommations énergétiques des 6 000 points lumineux qui sont de sa compétence sans oublier les autres points d'éclairage public des autres communes.

C'est pourquoi l'agglomération souhaite « Mettre en Lumière l'Univers de la Nuit, Eclairer Juste » sensibiliser à l'extinction nocturne et mieux gérer nos consommations sur la globalité de son territoire.

Il est rappelé que la compétence additionnelle « éclairage public » concerne la création, l'entretien et la gestion des réseaux d'éclairage public des voies publiques, sur les territoires de l'ex CCABV, et l'ex CCHB. Pour les territoires de l'ex-CCMD, l'ex-CCDB et l'ex-CCPS la compétence est aux communes.

Un document présenté en annexe a été établi qui comprend :

- Projet d'Extinction Nocturne 2022-2026, Sobriété lumineuse et économies d'énergie
- Une Charte « Éclairer Juste »

Les ambitions principales sont de :

- Prioriser l'extinction sur l'ensemble des communes dont l'éclairage est de compétence PAA ;
- Réduire les consommations en référence à 2021 à -40% de kWh globalement sur PAA au 31/12/2023 et -50% de kWh globalement sur PAA au 31/12/2024.
- D'inciter le territoire et les communes à l'obtention du label « Territoire de Villes et Villages Etoilés » et/ou « Villes et Villages étoilés »
- D'inciter les communes qui ont la compétence éclairage public à œuvrer en ce sens

D'autres points tels que l'éclairage privé et la mise en lumière du patrimoine y sont abordés.

Une feuille de route/plan d'actions jusqu'en 2026 a été établie pour la mise en œuvre :

- 2023 mise en place systématique d'horloge astronomique pour le pilotage de l'extinction nocturne partielle et le gain en heure d'éclairement et suppression des lumandars
- 2023/2024 remplacement des lampes non conformes à l'arrêté de 2018 (boules ou ULOR très important) par des leds conformes à la réglementation et mise en place d'un identifiant par lampadaire (alphanumérique ou QR Code)
- 2024/2026 poursuite des actions pour le changement en led, l'extinction des enseignes, des bureaux, des mises en lumières du patrimoine etc.

Des demandes de subventions (fonds vert) seront réalisées pour aider au financement de ce projet d'éclairer juste 2022-2026 ainsi que les Certificats d'Economie d'Energie.

Cela doit être accompagné annuellement des inscriptions budgétaires correspondantes et par une démarche de type « cercle vertueux » qui doit mettre en évidence que les économies réalisées doivent permettre la réalisation d'actions futures.

Notre consommation est d'env. 4 000 000 kWh sur l'EP de nos 46 communes en 2021. Nous souhaitons réduire au moins de moitié cette consommation en 2024.

Nous visons les objectifs suivants pour l'ensemble de PAA :

Réduction de 40% de la consommation au 31/12/2023 par rapport à 2021

Réduction de 50% de la consommation au 31/12/2024 par rapport à 2021

L'application de cet objectif sur les communes et ZA gérées par PAA se traduit ainsi :

Économie en 2023 = au moins 150 k€

Économie annuelle à partir de 2024 = au moins 192 k€

Soit une économie espérée* sur la période 2023-2026 d'au moins 730 k€

(*Les projections d'économie sont basées sur l'hypothèse d'une adhésion de l'ensemble des communes du territoire de PAA au dispositif).

Considérant :

- L'ensemble des démarches déjà engagées dans le cadre du PCAET, de l'UNESCO Géoparc et du COT ;
- Que l'agglomération anime et coordonne les actions dans le domaine de l'énergie
- La volonté de l'agglomération de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie sur son territoire,
- Les démarches engagées avec l'ensemble des communes dont la ville de Digne les Bains
- L'intérêt pour les communes volontaires de se faire accompagner par les services de l'agglomération,
- Le document produit en annexe intitulé « Projet d'Extinction Nocturne Provence Alpes Agglomération - Sobriété lumineuse et économies d'énergie »,

Il est proposé :

- D'approuver le Projet d'Extinction Nocturne Provence Alpes Agglomération Sobriété lumineuse et économies d'énergie,
- D'inviter toutes les communes à signer la Charte « Eclairer Juste » annexée,

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

René VILLARD

PUBLIE LE : 03 NOV. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20231019-38_19102023